

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-353-1926 rapportant la fixation du prix de vente de la viande de boucherie.

n° 19-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926

Date de publication
26 avril 1926

Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884: Vu la décision du 23 avril 1925, portant fixation du prix de la viande de boucherie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — La décision susvisée du 23 avril 1929 est rapportée. Art. 2. — Le chef des districts et le commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac